

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1362 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1362

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 octobre 1962

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro

31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les commissions chargées de faire subir les épreuves écrites, pratiques et orales du Certificat d'Aptitude Pédagogique au cours de l'année scolaire 1962-1963, seront composées comme suit : Président : M. Paule, Chef du Service de l'Enseignement. Membres (deux membres choisis parmi les institutrices et instituteur Membres (deux membres choisis parmi les institutrices et instituteurs suivants) : M. Muzotte, Directeur d'Ecole : Mme Pottier, Directrice d'Ecole : M. Grout, instituteur ; M. Lagree, instituteur. Les commissions se réuniront, sur convocation de leur président, à la Direction de l'Enseignement, boulevard de Gaulle.